

ATTESTATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION NIVEAU 2

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la formation:

Attestation de compétence en matière de prévention niveau 2

🕒 **Objectifs pédagogiques:**

OBJECTIFS :

Être capable d'assurer des fonctions liées à la prévention contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ou IGH.

ÉVALUATIONS :

- Composée de 3 blocs de compétences (BC) la formation AP2 fait l'objet d'une évaluation à la fin de chaque bloc :

- Bloc A : Questionnaire à Choix Multiple (QCM) de 100 questions ;
- Bloc B : Étude de dossiers (évaluation écrite) ;
- Bloc C : 1 évaluation écrite et 1 évaluation orale.

Les candidats sont déclarés admis selon les conditions suivantes : ne pas obtenir une note inférieure à 6 sur 20 à une épreuve (éliminatoire) ; obtenir 180 points et plus sur un total possible de 300 points.

ORGANISATION

🕒 **Modalités de déroulement:**

Durée totale: 4 semaines

Places disponibles: 35 stagiaires-Les délais d'inscription sont arrêtés à 2 mois du début de la formation dans la limite des places disponibles.

Matériels à apporter: Tenue civile correcte
Lieu(x): ENSOSP Paris / 6-8, rue Eugène Oudiné 75013 PARIS.

**Public concerné:**

Être membre des commissions de sécurité, architectes, etc.

- L'ENSOSP forme environ 50 stagiaires par an dans le domaine de l'AP2, le besoin défini en décembre A-1 permet d'étaler les stagiaires tout au long de l'année calendaire, en lien avec les employeurs et les stagiaires.

**Prérequis:**

AP1 ou SSIAP3 (ERP3-IGH3) ou PRV1 (CP)

**Modalités d'évaluation des acquis /
Modalités de suivi et sanction:**

En 2024 : - Taux de réussite : 98 %

- Taux de satisfaction : 88 %

**Tarifs:**

Se reporter à la tarification disponible sur le site internet

**Contact et inscription:**

Tél : 0144 06 93 00. Mél:

formations.paris@ensosp.fr .

L'immeuble et les locaux accueillant les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap (PSH).